

La commune est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

**A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau**

➤ Arrêté préfectoral en date du 26 novembre 1976

Cette servitude de libre passage des engins mécaniques de curage et de faucardement s'applique sur les berges et dans le lit de **La Mayenne** ;

**Entretien des autres cours d'eau**

**Article L. 215-18 du code de l'environnement**

Pendant la durée des travaux visés aux articles L. 215-15 et L. 215-16, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres.

Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

La servitude instituée au premier alinéa s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants

***Service concerné : Direction départementale des territoires  
BP 23009 Cité administrative  
Rue Mac Donald  
53063 - Laval cedex 9***

### **I3 - Établissement de canalisations de transport de gaz**

La commune est traversée par les canalisations de gaz naturel haute pression suivantes :

- la canalisation de diamètre 150 mm « Feneu – Laval »

**Service concerné : GRT gaz - Région centre atlantique**  
Service Travaux Tiers et Urbanisme  
10 Quai Emile Cormerais  
CS 10002  
44801 Saint-Herblain cedex

### **I6 - Mines et carrières au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherche de mines ou de carrières**

- **Concession de « La Houdinière »**  
Substance : antimoine, argent, arsenic, cuivre  
Acte : institué le 16 juillet 1990  
Titulaire de l'acte : COGEMA-HEXAMINES

**Service concerné :** Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
5 Rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes cedex 2

### **SUP1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques**

La servitude porte sur la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

- 45 mètres de part et d'autre de la canalisation de diamètre 150 mm "Feneu - Laval"

**Service concerné : GRT Gaz**  
Direction des opérations  
Pôle exploitation Centre Atlantique  
10 quai Emile Cormerais  
BP 70252  
44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX